



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 janvier 2026

Contrôle des flux migratoires à la frontière franco-espagnole et dans les départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et de la Gironde

Étienne GUYOT, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, a coordonné une importante opération régionale de contrôles des flux migratoires les mardi 27 et mercredi 28 janvier afin de lutter contre l'immigration irrégulière.

Menée selon une **approche globale en trois volets** - contrôles aux frontières, dans les transports et au sein des commerces - cette opération a ciblé les trois départements les plus concernés de la zone : **les Pyrénées-Atlantiques, les Landes et la Gironde.**

La première journée a été consacrée aux contrôles des entrées irrégulières sur le territoire. La seconde journée a porté sur des contrôles d'établissements commerciaux, conduits en lien étroit avec les parquets territorialement compétents, permettant d'interrompre plusieurs activités économiques exercées de manière irrégulière.

Au total, **cette opération a permis l'interception de 48 étrangers en situation irrégulière.** Parmi eux, 3 ont été placés en centre de rétention administrative (CRA), 8 ont fait l'objet d'une réadmission vers l'Espagne, 1 d'une réadmission dans le cadre des accords de Schengen, 25 se sont vu notifier une obligation de quitter le territoire français (OQTF), dont 6 assorties d'une assignation à résidence. Par ailleurs, 6 personnes ont été placées en garde à vue dans le cadre de procédures judiciaires et 5 ont été remises en liberté à l'issue de leur retenue administrative pour vérification du droit au séjour.

En Gironde, cette opération a conduit à l'interpellation de 21 ressortissants étrangers en situation irrégulière, 2 personnes placées en centre de rétention administrative (CRA), 11 personnes avec une obligation de quitter le territoire français (OQTF), 10 personnes placées en garde à vue et 1 personne retenue pour vérification du droit au séjour.